

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÉGLEMENT 278-2013 CONCERNANT LA
CIRCULATION, LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE SUR
LE PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement 278-2013 concernant la circulation, la propriété, la sécurité, la paix et l'ordre sur le parc régional de Val-David et Val-Morin adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 16 mai 2013 est entré en vigueur.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce seizième jour du mois de mai de l'an deux mille treize (16 mai 2013).



Maude Lauzon
Directrice générale adjointe
Services juridiques et projets

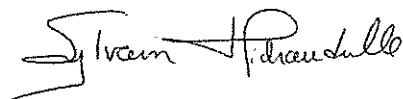
MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425.5555 Téléc. 819 688.6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 5 juin 2013 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 5 juin 2013.



Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier